

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 13

Artikel: Interview de M. Niki Piazzoli, directeur de l'OCF
Autor: Lezzi, Sigfrido / Piazzoli, Niki
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-79122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interview

de M. Niki Piazzoli, directeur de l'OCF

Interview réalisée
par Sigfrido Lezzi
pour IAS

IAS: M. Piazzoli, vous dirigez depuis plusieurs années l'Office des constructions fédérales (OCF), qui adjuge de nombreuses études et travaux de construction aux mandataires et entreprises. Pouvez-vous nous donner quelques chiffres sur les montants des travaux que vous avez adjugés en Suisse en 1996 et plus particulièrement en Suisse romande ?

Niki Piazzoli: Durant ces six dernières années, l'OCF a, bon an mal an, adjugé des travaux pour quelque 800 millions de francs par année uniquement dans le domaine de la construction. Si l'on ajoute les investissements en matière de mobilier, les services et les autres prestations de l'Office, on arrive à un « chiffre d'affaires annuel » qui avoisine le milliard. Sur les 808 millions consacrés en 1996 à la construction et à l'entretien des bâtiments de la Confédération (15 200 objets en Suisse et à l'étranger), 806 millions sont allés à des entreprises domiciliées dans l'ensemble de la Suisse, les 2 millions restants ayant été attribués à des entreprises étrangères. Les factures payées aux entreprises établies en Suisse romande se sont, pour leur part, élevées à quelque 200 millions, la somme réelle étant vraisemblablement inférieure de quelques millions, vu que la statistique ne permet pas de faire la différence entre entreprises alémaniques et romandes dans les deux cantons bilingues du Valais et de Fribourg.

IAS: Pouvez-vous préciser quelles parts de ces montants ont respectivement été affectées à la construction de nouveaux bâtiments et aux réfections d'immeubles existants ?

N.P.: Notre statistique fait la différence entre construction et entretien. Une rénovation importante fait l'objet d'un message aux Chambres fédérales et sera, selon son ampleur, soit considérée comme construction, soit comme

entretien. La notion de réfection est donc relative. Sur 280 millions de francs globalement consacrés à l'entretien pour l'ensemble des bâtiments, quelque 45 millions reviennent à la Suisse romande. On estime aujourd'hui que l'ordre de grandeur de 800 millions par an pour le domaine de la construction devrait se maintenir au cours de ces prochaines années, mais que la part de l'entretien devrait fortement augmenter, au détriment des constructions nouvelles.

IAS: Pour ce qui concerne la restauration du domaine et château de Prangins¹, êtes-vous en mesure de chiffrer le coût probable de l'ensemble des travaux projetés ?

N.P.: Le coût de l'ensemble de l'opération sera de 75 millions de francs, dont 6 millions pour la muséologie. Comme l'inauguration du château et du musée de Prangins sont prévus le 18 juin 1998, et que les travaux se poursuivront d'ici là, le décompte final n'est évidemment pas encore disponible. Mais nous respectons parfaitement l'enveloppe budgétaire à disposition.

IAS: Il semble que vous avez rencontré quelques difficultés lors de la première phase de mise en œuvre de cette rénovation. Pourriez-vous nous dire deux mots sur le déroulement de cette opération ?

N.P.: Lorsque j'ai été nommé directeur de l'OCF en 1987, j'ai rencontré à Prangins une situation difficile ; en accord avec Monsieur le conseiller fédéral Flavio Cotti, il a donc été décidé de changer les mandataires. La nouvelle équipe a préparé un nouveau projet et un message complémentaire, accepté par les Chambres fédérales en août 1988. C'est ce projet qui est réalisé aujourd'hui.

IAS: Aujourd'hui, il semble que l'on assiste à de grands boulever-

sements dus à des restructurations économiques. Souvent, ces démarches deviennent le prétexte à des modifications importantes. Que pensez-vous d'une telle situation et l'office que vous dirigez est-il soumis à ces contingences ?

N.P.: En tant qu'office fédéral, nous sommes avant tout tributaires des décisions du Parlement, et nous sommes les premiers à devoir les appliquer. Les conditions-cadres relatives à l'attribution des marchés publics ont considérablement changé depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 1996, de la Loi et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LMP-OMP). Nous nous sommes fixé comme objectif de tester en 1996 et 1997, dans toute la mesure du possible, les différentes possibilités offertes par la loi. Cela dit, l'entrée en vigueur des LMP et OMP – dont l'objectif primaire est de renforcer la compétition entre les entreprises et les fournisseurs – a coïncidé avec une crise économique particulièrement sensible dans le domaine du bâtiment, ce qui a précipité la nécessité, pour beaucoup d'entreprises, de se restructurer. Un des autres aspects importants des LMP-OMP est l'abandon de tout « protectionnisme » régional qui prévalait souvent dans le domaine de la construction. La signature, par de nombreux cantons et, partiellement, par les communes, du concordat intercantonal en matière de marchés publics – une loi dans les grandes lignes identique aux LMP-OMP – devrait encore accentuer le mouvement au cours de ces prochaines années et sonner le glas d'une attribution géographique des grands marchés publics. Une révolution pour beaucoup d'architectes et d'entreprises très bien implantées localement, mais peu préparées à se profiler à l'échelon suisse ou même international.

¹ Voir en pp. 230-242 du présent numéro

IAS: *A la fin des années 80, certains responsables d'entreprises affirmaient que le coût de la construction en Suisse était trop élevé. A présent, il semble que ce sont les mêmes personnes qui n'hésitent pas à dire que la concurrence que se sont livrée les entreprises ces dernières années a été très forte, puisque les prix pratiqués dans le domaine de la construction sont aujourd'hui très bas et que les grandes entreprises étrangères n'oseraient pas soumissionner dans notre pays. Comment jugez-vous la situation actuelle du marché de la construction ?*

N. P.: Ce n'est pas à moi de juger ; je prends acte de la réalité. En fait, le marché actuel est très contradictoire. Il fait les prix, il est très dur. En même temps, on assiste à une restructuration du marché de la construction, dans lequel les rôles traditionnels sont remis en cause et où le sens du marketing et la capacité à vendre ses prestations prennent une importance prépondérante. Dans cet esprit, les entreprises virtuelles, en tant qu'alternatives aux entreprises générales, méritent d'être mentionnées.

IAS: *Pour en revenir au sujet de notre entretien, quel jugement portez-vous sur les travaux de restauration effectués à Prangins ?*

N.P.: Je trouve le travail des mandataires et des entreprises très positif. Ils ont été confrontés à des problèmes inhérents à la rénovation de monuments historiques

longtemps laissés à l'abandon. Parallèlement, ils ont dû résoudre le double défi de préserver, dans la mesure du possible, les qualités et caractéristiques d'un bâtiment historique et, en même temps, d'aménager de nouveaux espaces répondant aux exigences d'un musée moderne. Les travaux de restauration sont terminés. Quant aux tâches restant à effectuer, il s'agit essentiellement de mettre une dernière main aux aménagements extérieurs et de terminer l'aménagement de la muséologie d'ici à l'inauguration.

IAS: *Avant de devenir le responsable des constructions fédérales, vous pratiquiez en qualité d'architecte indépendant. Quels souvenirs gardez-vous de cette période et, depuis lors, pensez-vous que la manière de pratiquer cette profession se soit modifiée ?*

N. P.: J'avais un bureau avec deux collègues et je garde un très bon souvenir de cette période, même s'il y avait (déjà !) beaucoup de difficultés à trouver du travail. Ce parallèle avec notre époque mis à part, il est clair que la manière de pratiquer la profession s'est, de même que la société et les systèmes d'organisation (entreprises générales par exemple), sensiblement modifiée, tout comme l'évolution de la législation et l'ouverture des marchés. Dans un certain sens, je suis déçu par l'attitude profondément conservatrice d'une majorité de collègues architectes. Ouverture et flexibilité envers la nouveauté sont pourtant des éléments indispensables à la réussite.

Rénovation du château de Prangins – Intervenants

Maître de l'ouvrage
Office des constructions
fédérales, arrondissement 1,
Lausanne

Architectes
Antoine Galeras et Isis Payeras,
Genève

Ingénieurs civils
Bourquin & Stencek SA,
Genève

Ingénieurs électriciens
Perrin & Spaeth, Genève

Ingénieurs chauffage et
ventilation
Pierre Chuard, Lausanne

Ingénieurs sanitaires
AGBTS SA, Noville

Acoustique
Gilbert Monay, Lausanne

Physique du bâtiment
Sorane SA, Lausanne

Ingénieurs géomètres
Morand & Bovier, Founex

Aménagement des jardins
Christophe Amsler, Lausanne

Archéologie
Archeotech SA, F. Christe,
Lausanne

Géotechnique
P. & C. Dériaz, Genève